AR Prefecture

017-200041523-20240614-DEC274_2024-AU Requ le 18/06/2024



Décision 274/2024 AM

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DE LA HAUTE-SAINTONGE

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu des délibérations n° 37 du 15 juillet 2020 et n° 66 du 20 juin 2022 du Conseil Communautaire délégant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer :

 Un contrat annuel à tacite reconduction de maintenance de protection incendie avec la société Chubb France à compter du 5 juin 2024 pour la Pépinière d'entreprises située au Chemin de l'Usine 17130 MONTENDRE pour un montant TTC de 496.81 euros.

Fait à Jonzac, Le 1 4 JUIN 2024 Le Président Claude BELOT

de la Haute-Saintonge
7, rue Teitteler - CS 70002
17502 JONZAC Cedex

Pour le Président, per délégation, Le 1° Vice Président, Mr Jean-Michel RAPITEAU



Communauté des Communes de la Haute-Saintonge